

ANNEXE 1
FICHE TECHNIQUE DE LA PIECE
« EN ROUTE POUR VEGAS »

IMPORTANT : *Certains éléments de cette fiche technique peuvent être changés pour s'adapter aux infrastructures de toute salle de spectacle. A cet effet des dispositions particulières pourront être prises entre le responsable technique expressément mandaté par « L'ORGANISATEUR » et les responsables techniques du « PRODUCTEUR ».*

1°) SCENE

Dimensions souhaitées :

- Ouverture : 8 m
- Profondeur : 8m
- Hauteur du plateau : 0,80 m (résistance 500 kg/m²)
- Hauteur des cintres : 6 m.

La scène devra être uniforme et lisse, et ne présenter aucune aspérité pouvant mettre en péril la santé des artistes et donc le bon déroulement du spectacle. Cette scène devra être impérativement constituée d'un plancher stable. Si la surface de ce plancher offre des aspérités, elle devra être recouverte d'un tapis de danse ou d'une moquette d'une couleur discrète (gris foncé ou brun).

Un escalier sera installé sur le devant de la scène côté jardin. Cet escalier devra être stable et fixé à la scène.

Fosse d'orchestre : Dans le cas où la scène serait séparée de la salle par une fosse d'orchestre, ladite fosse d'orchestre devra être recouverte dans sa totalité par un plancher praticable de façon à ce que les artistes et les spectateurs invités sur scène puissent s'y tenir et s'y déplacer sans aucun danger.

Prévoir des rideaux d'occultation afin de cacher les zones de Backstage, un rideau de fond de scène noir ainsi qu'un rideau de scène noir sur toute l'ouverture de la scène et la hauteur sous plafond.

La scène sera nettoyée avant et après la balance.

La scène devra être raccordée à la terre si elle est construite en éléments métalliques.

La console de mixage son, de la console d'éclairage devront être impérativement placés côte à côte. Les lecteur CD et MD immédiatement à côté de la console d'éclairage. L'ensemble de ces équipements devra être installé dans la salle et situé à vingt mètres maximum de la scène dans son axe central.

Une liaison dite « intercom » devra être installée entre la régie ci-avant définie et le plateau de façon à ce que le régisseur de « LA PIECE » et le technicien au plateau puissent communiquer.

Le cas échéant, des passages de câbles répondant aux normes de sécurité devront être installés pour couvrir les câbles reliant la scène et les consoles.

2°) PERSONNEL TECHNIQUE LOCAL :

« L'ORGANISATEUR » devra fournir à sa charge le personnel suivant :

- 1 électricien ayant une parfaite connaissance de l'équipement électrique de la salle où se déroule la représentation de « LA PIECE ».
- 1 technicien pour l'installation et le réglage des équipements son.
- 3 techniciens pour l'installation et le réglage des équipements lumière.

../...

Les personnels ci-avant désignés devront impérativement être présents dès l'arrivée du régisseur de « LA PIECE » jusqu'au rechargement du matériel de ladite « PIECE » après la représentation.

« L'ORGANISATEUR » devra également s'assurer de la présence d'un représentant par lui mandaté dès l'arrivée du régisseur de « LA PIECE » jusqu'au début de la représentation.

3°) SONORISATION / ECLAIRAGES :

Le matériel de sonorisation et d'éclairage devra être conforme à la liste ci-dessous, et devra être installé, câblé et en bon état de fonctionnement dès l'arrivée du régisseur de « LA PIECE ».

Le responsable technique de « L'ORGANISATEUR » devra prendre contact avec le responsable technique du « PRODUCTEUR » afin de lui communiquer le détail des installations techniques et du matériel d'éclairage et de sonorisation du « THEATRE ».

SON

1/ DIFFUSION :

Tout système de bonne qualité diffusant sur l'intégralité du public. (De préférence C.HEIL ou NEXO).

La puissance doit être adaptée à la salle afin de fournir une dispersion large couvrant tout le public.

2/ REGIE FAÇADE :

La régie son devra être située, de préférence, dans la salle et non pas en cabine.

- CONSOLE 16/8/2 - (De préférence MIDAS, YAMAHA, SOUNDCRAFT)
- 1 EQ. KLARK TECHNIK 31 bandes DN 360 (stéréo) pour la façade.

INSERT : (sur les deux micros HF voix)

- 1 EQ. KLARK TECHNIK 31 bandes DN 360 (stéréo) pour les retours.
- 1 Compresseur stéréo de type DBX 266 ou 166.

Fx :

- 2 Splitters ou Y de lignes micros.
- 1 lecteur MD avec auto-pause.
- 1 lecteur CD

3/ RETOURS:

- 4 retours identiques (De préférence NEXO PS 10) avec amplification adaptée et identique - installés sur scène à cour et à jardin - posés sur quatre pieds à une hauteur de 2 mètres du sol - câblés sur deux circuits d'auxiliaires pré/post fader.
- 1 EQ. KLARK TECHNIK 31 bandes DN 360 (stéréo)

4/MICROS:

- Fournis par « LE PRODUCTEUR » :
 - o 2 micros SHURE ULX émetteurs et récepteurs avec cellules cravate omni WL 50.
 - o 1 micro HF guitare SENNHEISER EW572G3 émetteur et récepteur.

Les trois récepteurs micros devront être installés en coulisse et reliés à la console par des câbles XLR.

.../...

ECLAIRAGE

- 24 PC 1Kw Halogènes (18 gélalinés en 152, 6 gélalinés en 201)
- 4 Découpes 1 Kw type Juliat 614SX en blanc.
- 4 PAR 64 1Kw MFL
- 1 console programmable type MA/LCD
- 18 circuits graduables de 3Kw (2PC par circuit)

PLAN : 12 PC installés à la face - 12 PC installés en contre - 3 découpes centre face - 1 découpe centre manteau - 4 PAR 64 en salle.

4°) PUISSANCE ELECTRIQUE :

CLAUSE DE SECURITE

Les alimentations du son et de l'éclairage doivent impérativement être indépendants, suffisamment puissants pour alimenter notre demande. Chacune desdites alimentations devra être équipée d'un disjoncteur et d'une terre séparés. La différence de potentiel entre terre et neutre ne devra en aucun cas être supérieure à 7 volts. Toutes les connections devront être efficacement protégées et hors d'atteinte du public.

Seul le régisseur de « LA PIECE » aura le contrôle de l'éclairage de la salle.

Groupe électrogène :

Dans le cas où l'utilisation d'un ou plusieurs groupes électrogènes serait nécessaire, ceux-ci devront être régulés et dotés d'une isolation phonique de façon à n'être entendu ni de la salle, ni de la scène ni des loges et autres locaux utilisés par le personnel engagé pour la représentation de « LA PIECE ».

Un personnel compétent sera mis à la disposition permanente du « PRODUCTEUR » ou de son représentant pour assurer le ravitaillement et la surveillance du groupe électrogène.

En cas de non respect des caractéristiques technique ci-avant définies, en particulier au sein de la présente clause de sécurité, la représentation de « LA PIECE » ne pourra avoir lieu.

5°) LOGES :

Deux loges seront mises à la disposition des comédiens et du régisseur de « LA PIECE ». Une grande loge pour Mademoiselle Sylvie RABOUTET et Monsieur Guy MONTAGNE, une petite loge pour le régisseur de « LA PIECE ». Ces loges devront être chauffées en hiver, équipées d'air conditionné l'été. Elles seront à l'usage exclusif de Mademoiselle Sylvie RABOUTET, de Monsieur Guy MONTAGNE et du régisseur de « LA PIECE ». A cet effet, ces loges devront être munies de portes équipées de fermetures à clefs. Les clés desdites loges devront être remises au régisseur de « LA PIECE » dès son arrivée.

Les toilettes propres devront être à proximité immédiates des loges.

EQUIPEMENT DES LOGES

- | | |
|----------------------------------|---|
| - 2 prises de courant | - 1 miroir au dessus du lavabo. |
| - 1 portant avec cintres | - 4 serviettes et 2 savons |
| - 1 grande table | - 2 grandes bouteilles d'Eau Minérale (pas de Contrex ou d'Hepar) |
| - 2 chaises confortables | - Des verres ou gobelets. |
| - 1 poubelle | - Une boîte de mouchoirs en papier. |
| - 1 lavabo eau chaude/eau froide | |

.../...

6°) EQUIPEMENT DE LA SCENE AVANT LE SPECTACLE :

- 4 petites bouteilles d'eau minérale naturelle plate
- 1 chaise solide pour monter dessus.

7°) HORAIRES - PERSONNEL TECHNIQUE INSTALLATION ET DEMONTAGE :

Dès l'arrivée de l'équipe de « LA PIECE », « L'ORGANISATEUR » devra faire impérativement respecter les dispositions suivantes :

- Le lieu du spectacle doit être disponible, tous les travaux préliminaires à la mise en place doivent être terminés.
- Le système de sonorisation doit être installé et câblé.
- Le système d'éclairages doit être installé, câblé, gélatiné, prêt à régler selon le plan de feux ci-après annexé.
- Tous les membres du PERSONNEL TECHNIQUE LOCAL ci-avant défini au paragraphe 2 de la présente ANNEXE 1 doivent être présents et disponibles.
- Au cours de la balance/répétition de « LA PIECE » l'accès de la salle sera rigoureusement interdit à toute personne étrangère aux personnels dûment mandatés par « L'ORGANISATEUR » et/ou « LE PRODUCTEUR ».
- A la fin de la balance et l'ouverture des portes au public ne pourra être fait qu'après l'accord exprès du régisseur général de « LA PIECE ».
- Le démontage et le rangement s'effectuera dès la fin du spectacle après la sortie complète du public.

